

L.-A. WARNKÖNIG

(1831)

WARNKÖNIG, *Léopold-Auguste*, né à Bruchsal dans le Palatinat, le 1^{er} août 1794, mort à Stuttgart, le 19 août 1866.

La famille de Warnkönig appartenait à la religion catholique. Son père, Antoine, exerçait au château de Rislau les fonctions de receveur du prince-évêque de Spire, et l'enfant fut confié de bonne heure à un établissement d'enseignement du voisinage, où étaient en honneur les principes pédagogiques que Pestalozzi venait d'inaugurer. Il continua ses études au gymnase de Bruchsal puis au lycée de Rastatt, et se fit immatriculer en 1812 à l'Université de Heidelberg. Ce fils de fonctionnaire se destinait tout naturellement à la carrière juridique. La Faculté de droit de Heidelberg possédait alors quelques maîtres éminents parmi lesquels il suffira de rappeler Thibaut et Zachariä. Leurs leçons éveillèrent dans l'esprit du jeune homme l'amour désintéressé de la science. Dès 1814, il remportait un prix pour un mémoire sur une question de droit romain (*Explicatur lex ultim. C de pactis pignorum et de lege commissoria in pignoribus rescindenda*). Le second semestre de l'année suivante le vit passer à Goettingue, où l'attirait sans doute la réputation du célèbre Hugo, dont la méthode, se plaçant au point de vue historique, renouvelait alors l'enseignement et la conception même du droit. Son influence fut profonde sur Warnkönig et elle l'orienta sans doute vers les recherches historiques qu'il devait poursuivre, à côté de tant d'autres occupations, jusqu'au bout de sa longue et féconde carrière. Après avoir obtenu le titre de docteur le 17 février 1816, le jeune homme, résolu dès lors à se vouer au professorat, revint à Heidelberg où il se fit recevoir aussitôt comme *Privat-Dozent*.

C'était le temps où le gouvernement du jeune royaume des Pays-Bas se consacrait, avec une intelligente énergie, à l'organisation d'un solide enseignement supérieur. Les trois Universités d'État de Gand, de Liège et de Louvain venaient d'être fondées. Non seulement par réaction contre le régime français, mais à cause surtout du puissant développement scientifique de l'Allemagne à cette époque, c'est sur le modèle de l'Allemagne qu'on les avait organisées. Les provinces belges, dont la renaissance intellectuelle commencée à la fin du régime autrichien avait été interrompue par les bouleversements de la conquête française, se trouvaient hors d'état de fournir le personnel indispensable à ces établissements. Il ne pouvait être question de suppléer à cette insuffisance en recourant exclusivement aux provinces du Nord, et le Ministère demandait à l'Allemagne un large appoint de forces scientifiques. Le jeune Warnkœnig accepta les propositions qui lui furent adressées. Il fut nommé en 1817, à l'âge de vingt-trois ans, professeur de droit romain et de droit naturel à l'Université de Liège.

Warnkœnig se consacra avec ardeur à l'enseignement qui venait de lui être confié. Il l'ouvrit par une *Oratio de studii juris romani necessitate et utilitate*. On sait que les cours se faisaient alors en latin, circonstance heureuse pour le jeune professeur qui n'avait encore qu'une connaissance assez imparfaite de la langue française. Sa première occupation fut de composer des manuels destinés à ses élèves. Il fit paraître dès 1819 des *Institutiones juris romani privati* dont il suffira de dire, pour en faire ressortir la valeur, qu'elles demeurèrent durant une cinquantaine d'années en honneur dans les facultés de droit, surtout en Angleterre, en Espagne et au Portugal, et qu'on en publia la 4^e édition en 1860. C'est aux mêmes tendances pédagogiques qu'est due l'apparition, en 1825, du premier volume des *Commentarii juris romani privati*. Mais, dès avant cette date, Warnkœnig s'était déjà suffisamment perfectionné dans l'usage du français pour pouvoir rédiger en cette langue les notes dont il enrichit une édition du *Précis de l'histoire du droit romain d'après Gibbon*, traduit

par M. Guizot, qu'il donna en 1821. Quatre ans plus tard, son *Analyse du traité de la possession de M. de Savigny* (1824) trahit son projet de répandre en dehors de l'Allemagne les théories de son célèbre compatriote. Une seconde édition de ce petit livre parut en 1827 et on en fit, en 1838, une traduction anglaise.

Si ces divers travaux se rapportent tous aux occupations professorales de Warnkönig, celles-ci étaient pourtant fort loin d'absorber toute l'activité de ce robuste esprit. Il poursuivait, à côté d'elles, ses études personnelles. De Liège, il envoyait des contributions à diverses revues scientifiques allemandes. Il imprimait à Bonn, en 1819, un *Versuch einer Begründung des Rechts durch eine Vernunftsidee*. Et la même année, désireux de prendre contact avec la science française et de collaborer pour sa part à ce rôle d'intermédiaire entre les civilisations romane et germanique que l'histoire a si souvent assigné aux Pays-Bas, il fondait, avec des professeurs de la Faculté de droit de Paris, la *Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte*. Il réussit à faire de ce périodique un organe scientifique commun aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à la France, et entra ainsi en relations avec la plupart des juristes de ces pays.

Sa puissance de travail lui permit encore d'accepter, en 1821, les fonctions de bibliothécaire en chef de l'Université liégeoise, où il fit commencer aussitôt la rédaction d'un double catalogue alphabétique et méthodique.

Il semble bien que Warnkönig, heureux de l'activité si multiple et si féconde qu'il déployait aux bords de la Meuse, ait songé, à cette époque, à s'établir définitivement dans les Pays-Bas. Son mariage avec une Liégeoise ⁽¹⁾ avait achevé de l'acclimater dans sa nouvelle patrie. Il refusa successivement l'offre d'aller occuper une chaire de droit à l'Université de Königsberg, puis à celle de Breslau.

(1) Warnkönig avait épousé en premières noces une parente du musicien Weber; les trois fils qu'il en eut naquirent en Belgique. Après la mort de sa première femme, il se remaria avec M^{lle} Smal (veuve Anciaux) de Liège, qui lui donna une fille morte en bas âge.

Pourtant des conflits avec ses collègues touchant des questions de discipline universitaire lui rendirent, après un certain temps, le séjour de Liège moins agréable. La mort du professeur de Bruyne, titulaire de la chaire des Pandectes à Louvain, lui donna l'occasion d'aller rejoindre dans cette ville son beau-frère F.-J. Mone qui venait d'y être nommé professeur d'histoire et de statistique. Il demanda et obtint le poste vacant, en 1827. Il publia la même année sa leçon inaugurale intitulée *Oratio de jurisprudentia gentium Europæarum una*, suivie, en 1830, d'une *Philosophiæ juris delineatio*, le dernier de ses ouvrages pour lequel il se soit servi de la langue latine.

La réaction provoquée en Belgique par le gouvernement hollandais, devait avoir, on le sait, pour l'organisation universitaire, les plus funestes conséquences. Par réaction contre un régime impopulaire, plusieurs esprits réclamaient la liberté complète de l'enseignement et se montraient hostiles aux Universités fondées par l'État. Warnkönig se mêla aux débats engagés sur cette question. En 1828, il faisait paraître, en collaboration avec de Reiffenberg, un *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*, où le rôle des Universités dans la vie scientifique comme dans la vie nationale, était tracé conformément aux principes en vigueur en Allemagne. Après la Révolution de 1830, la plus grande partie des professeurs étrangers appelés par le roi Guillaume furent mis à la retraite comme suspects d'orangisme. Warnkönig ne fut pas épargné. Il songeait à se retirer à Goettingue, quand le Gouvernement provisoire, revenant sur sa première décision, le chargea, par un arrêté du 1^{er} janvier 1831, de faire à l'Université de Gand les cours de Pandectes, d'encyclopédie et d'histoire de droit. Le 20 du même mois, il débutait dans ses nouvelles fonctions.

Ce n'est pourtant qu'avec répugnance qu'il acceptait d'apporter le concours de sa science à un enseignement désorganisé. S'il y consentit, ce ne fut pas seulement par considération pour sa femme et pour ses enfants, tous nés en Belgique, mais aussi pour les facilités que le séjour de Gand allait lui donner

d'étudier le droit et les institutions de l'ancienne Flandre. Si jusqu'alors, en effet, ses publications n'avaient encore porté que sur le droit romain et la philosophie du droit, il s'intéressait depuis longtemps au passé juridique des Pays-Bas. A Liège déjà il avait abordé l'étude des anciens monuments juridiques de la principauté épiscopale, et assemblé des notes et des copies qui lui permirent de faire paraître, en 1838, des *Beiträge zur Geschichte des Lütticher Gewohnheitsrechts*. Mais la Flandre présentait au travailleur des matériaux bien plus abondants. Tout était à faire pour l'étude des institutions de cette terre classique des communes urbaines et, dès 1823, le grand Niebuhr l'avait signalée à l'attention de Warnkœnig. Tout en faisant ses cours, il se consacra donc avec une énergie et un bonheur extraordinaires à l'exploration des sources de ce beau sujet, qui le passionnait davantage à mesure qu'il s'y enfonçait plus avant. Il visita les bibliothèques, les dépôts d'archives, les collections particulières, fit de nombreux voyages à Lille, au célèbre dépôt des archives de la Chambre des Comptes, et réunit en quelques années une collection de matériaux d'une richesse et d'une valeur incomparables. En même temps, il apportait la collaboration la plus active à tous ceux qui s'intéressaient, en Flandre, à l'histoire nationale. Avec Voisin, van Lokeren, Serrure, de Reiffenberg et Jaequemyns, il se chargea de la direction du *Messenger des sciences historiques*, et c'est à lui que cette revue dut le caractère scientifique qui la distingua pendant longtemps des autres recueils similaires du pays, trop souvent abandonnés au zèle incompetent d'amateurs bénévoles. Il collaborait en outre aux travaux de la Commission royale des Records de Londres. A l'Université même, où il faisait, outre le cours de Pandectes, un cours « d'histoire du droit belge », il s'efforçait de communiquer son ardeur aux étudiants, et dans un français pittoresque et émaillé de germanismes, cherchait à leur inspirer le goût des investigations historiques. Jules de Saint-Genois raconte qu'il entreprit sous la direction du maître son *Histoire des avoueries en Belgique*, et Laurent, qui compta aussi au nombre de ses élèves, reconnaît hautement tout ce qu'il lui doit.

Le premier volume de la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, paru à Tubingue en 1835, établit définitivement la réputation de Warnkönig. Ce n'est pas que ce célèbre ouvrage, dont il nous est impossible de parler ici avec quelque détail, ait apporté à l'histoire du droit des points de vue nouveaux ou en ait perfectionné la méthode. Sa valeur réside essentiellement dans les documents, presque tous inédits, qu'il apporte à la science et dont on doit admirer tout ensemble le choix judicieux, l'excellence de l'édition et la somme de travail qu'ils représentent. Il ne faut point s'étonner que son auteur l'ait écrit en allemand. Il eût été parfaitement capable, à cette époque, de le rédiger en langue française. Mais ni en France ni surtout en Belgique les études d'histoire du droit n'étaient alors assez développées pour lui assurer le public en vue duquel il écrivait. C'est aux Savigny, aux Hugo, aux Eichhorn qu'il songeait évidemment en élaborant son œuvre, et c'est tout naturellement dans leur langue, qui était aussi la sienne, qu'il la présenta au monde savant. Au reste, à peine avait-elle paru, A.-E. Gheldolf en entreprit une traduction française sous les yeux de Warnkönig, dont les deux premiers volumes parurent en 1835-1836 « avec corrections et additions de l'auteur ⁽¹⁾ ».

L'apparition de la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, dont les deux derniers volumes, divisés chacun en deux tomes, suivirent de 1836 à 1842, fut pour la Belgique une véritable révélation. Tout y apparaissait également neuf, non seulement les pièces publiées en appendice, mais aussi la méthode, qui, si elle était alors courante en Allemagne, donnait à nos compatriotes un modèle leur permettant d'apprécier l'insuffisance des

(1) Après le départ de Warnkönig pour l'Allemagne, Gheldolf continua plus lentement sa traduction et en modifiant largement par des additions de son cru, le texte original et les pièces justificatives. Le 3^e volume, publié en 1846 et relatif à Gand, diffère déjà sensiblement de l'exposé de Warnkönig. Le 4^e (1851) et le 5^e (1864), traitant de Bruges et d'Ypres, s'en éloignent si sensiblement qu'ils constituent presque des travaux personnels. Il faut y avoir recours en même temps qu'à l'original auxquels ils ajoutent quantité de documents. En revanche, les deux derniers tomes de la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, consacrés au droit flamand, n'ont pas été traduits.

rares travaux que leur avait fournis jusqu'alors la littérature nationale.

Le Gouvernement se hâta de reconnaître le service que Warnkœnig venait de rendre à l'histoire nationale en le faisant entrer, en 1834, au sein de la Commission royale d'histoire instituée cette année même. L'infatigable érudit y commença aussitôt l'impression du premier volume du *Corpus Chronicorum Flandriæ* que les circonstances ne lui laissèrent point le temps d'achever et que son collègue J.-J. De Smet termina en 1837. Si l'on doit reconnaître que le choix des sources publiées est excellent, il faut avouer d'autre part que la hâte apportée par Warnkœnig à son travail et aussi peut-être sa préparation insuffisante en matière de classement de manuscrits ne lui ont point permis d'éviter des défauts assez graves, sur lesquelles son compatriote Bethman a attiré l'attention dès 1849.

L'élaboration de ses travaux historiques n'empêchait pas Warnkœnig de se consacrer avec zèle à l'Université, dont il fut secrétaire en 1835. La situation faite au haut enseignement par la Révolution n'était que provisoire et il espérait qu'une salutaire réforme des études sortirait de la commission chargée par le Gouvernement de préparer une loi organique sur l'instruction supérieure et moyenne. Nommé lui-même membre de cette commission en 1835, il y déployait tous ses efforts pour amener ses collègues à adopter un système universitaire analogue à celui qui en Allemagne, produisait de si admirables résultats. Malheureusement les tendances politiques universellement régnantes dans le pays, ne devaient pas lui permettre de réussir. Catholiques et libéraux se défiaient également d'un enseignement monopolisé aux mains de l'État et craignaient en même temps de laisser aux Facultés des deux Universités officielles subsistantes, Gand et Liège, une autonomie qui semblait incompatible aux parlementaires du temps avec la responsabilité ministérielle. La loi votée en 1836 sur l'organisation de l'enseignement supérieur laissa bien subsister les Universités, mais en leur imposant des programmes rigides, inspirés de considérations utilitaires. Elle en faisait des écoles

techniques préparant leurs élèves aux diverses professions libérales. Elle les rendait incapables de collaborer au mouvement scientifique.

La désillusion qu'en éprouva Warnkœnig fut sans doute le principal motif de sa résolution de quitter la Belgique. Certains froissements personnels, sur lesquels nous n'avons pu obtenir de renseignements, ainsi que ses idées politiques, nettement hostiles aux tendances des catholiques belges, l'y poussèrent davantage encore. Il invoqua comme prétexte de son départ le soin de sa santé qui supportait mal le climat humide des Flandres. Le Gouvernement lui proposa vainement, pour le retenir, de le replacer à l'Université de Liège avec un traitement considérable. En 1836, il partit pour Fribourg en Brisgau, où il accepta une chaire de droit naturel et d'histoire politique. Le reste de sa carrière s'écoula désormais en Allemagne. En 1844, il passa de l'Université de Fribourg à celle de Tubingue, où il professa le droit canonique jusqu'à sa retraite, qu'il prit en 1854. Ses dernières années s'achevèrent à Stuttgart, où il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie le 19 août 1866, en pleine activité intellectuelle.

Nous n'avons plus à nous occuper en détail des travaux de Warnkœnig après son départ de Gand. Comme on le verra par la bibliographie placée à la fin de cette notice, on peut les diviser en trois groupes. Le premier se compose d'une série de travaux didactiques analogues à ceux qu'il avait fait paraître depuis son établissement à Liège, et relatifs à l'enseignement du droit. Le second comprend la suite de ses recherches sur l'histoire du droit et l'histoire proprement dite, parmi lesquelles il faut signaler surtout sa *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*, publiée en collaboration avec L. Stein, mais qui est loin d'ailleurs de présenter la même importance, surtout au point de vue documentaire, que son grand ouvrage sur la Flandre. Le troisième groupe enfin renferme d'assez nombreux mémoires juridiques écrits à Tubingue à l'occasion du conflit politico-religieux qui agita le Wurtemberg, et destinés à combattre, au profit de l'État, les revendications de l'Église catholique.

Quoiqu'ayant quitté la Belgique dans des dispositions assez peu favorables à ce pays, Warnkönig ne cessa point pourtant de s'intéresser jusqu'au bout à son histoire. Il continua jusqu'en 1851 sa collaboration au *Messenger des sciences historiques*, il envoyait des articles à la *Revue trimestrielle* de Bruxelles, rendait compte, depuis 1859, dans l'*Historische Zeitschrift* des travaux des érudits belges. Outre ses *Beiträge zur Geschichte des Lütticher Gewohnheitsrechts* que nous avons déjà cités, il publiait en 1860 dans la *Kölnische Zeitung* divers feuillets sur l'histoire du pays de Liège, que St. Bormans traduisit peu après en français. Deux ans plus tard, en 1862, il remportait avec Gérard le prix institué à l'Académie par F. De Pouhon pour un mémoire en réponse à la question « Exposer l'origine belge des Carlovingiens, discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique », œuvre consciencieuse, mais sans grande valeur critique et qui ne peut être mise au même niveau que ses travaux sur la Flandre. Ajoutons enfin, qu'au moment où la mort le surprit, il songeait à écrire avec J. de Saint-Genois une histoire des études historiques en Belgique jusqu'en 1830.

Les distinctions honorifiques ne manquèrent pas à un homme qui les méritait aussi largement. Associé de l'Académie royale de Belgique depuis 1846, il faisait partie également de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, de l'Académie de Munich, de la Société des Antiquaires de France, de celle des Antiquaires de Londres, de l'Académie royale de Turin, de l'Institut royal des Pays-Bas, sans compter une foule d'autres corps savants dont la liste comprend vingt-cinq noms. Il était décoré de l'Ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et Conseiller privé du grand duc de Bade. Mais son titre de gloire reste la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, encore indispensable aujourd'hui à tous ceux qu'occupe l'histoire si originale et si instructive des institutions et du droit flamands du moyen âge. L'influence de ce beau livre eût été sans contredit bien plus féconde sur le mouvement scientifique en Belgique si l'insuffisance de l'organisation universitaire, qui fit

émigrer le maître, n'avait pour longtemps aussi rendu impossible la préparation d'érudits capables de continuer son œuvre.

H. PIRENNE.

SOURCES

JULES DE SAINT-GENOIS, *Notice sur L.-A. Warnkönig*, dans l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1868, pp. 157 à 182, avec un portrait gravé et une bibliographie assez défectueuse. — A. LE ROY, *Liber memorialis de l'Université de Liège*, col. 601-624. — *Allgemeine Zeitung*, (1866), Beilage, n° 258. — VON WBECH, *Badische Biographie*, t. II, p. 425 et suivantes. — VON SCHULTE, *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XLI (1896), p. 177 et suivantes. — F. LAURENT, *Un mot sur les travaux de M. le professeur Warnkönig*. *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1854, p. 315 et suivantes.

PUBLICATIONS DE L.-A. WARNKÖNIG

Ankündigung eines Praktikums über das Civilrecht. Göttingue, 1816. In-8°.

Oratio de studii juris romani necessitate et utilitate. *Annales Acad. Leod.*, t. I. Liège, 1817, in-4°, et 1819, in-4°.

Institutionum seu elementorum juris privati romani libri IV, in usum praelect. acad. vulgati, cum introduct. in univers. jurispr. ad studium juris romani et notis litterariis. Liège, 1819, in-8°. 2° éd., ibid. 1825, in-8°. 3° éd., Bonn, 1834, in-8°. 4° éd., Bonn, 1860, in-8°.

Versuch einer Begründung des Rechts durch eine Vernunftsidee. Bonn, 1819, in-8°. Traduit en hollandais.

Précis de l'histoire du droit romain d'après Gibbon, traduit par M. Guizot, revu et enrichi de notes. Liège, 1821, 2 vol. in-8°. Traduit en hollandais.

Analyse du traité de la possession par M. de Savigny. Liège, 1824, in-8°. 2° éd. 1827, in-8°. Traduit en anglais.

Commentarii juris romani privati ad exemplum opt. compendior. a celeberr. jurisconsultis compos. adornati in usum acad. praelect. et studii privati. Liège, 1825-1832, 3 vol. in-8°.

Poëtische Erheiterungen. Aix-la-Chapelle, 1825, in-8°.

Introduction à l'étude du droit romain, traduit de l'allemand de M. Mackeldey, augmentée et enrichie de notes. Mons, 1826, in-8°.

Oratio de jurisprudentia gentium Europeanum una eaque assiduo doctorum commercio excolenda. *Ann. Acad. Lovan.* an. 1827-1828.

Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur (en collaboration avec de REIFFENBERG). Bruxelles, 1828, in-8°.

Philosophiæ juris delineatio. Louvain, 1830, in-8°. 2° éd. Tubingue, 1855, in-8°.

Doctrina juris philosophica aphorismis distincta. Louvain, 1830, in-8°.

Recherches sur la législation belge au moyen-âge. Gand, 1834, in-8°.

Ordo judiciorum cum glossa sub fine saeculi XIII ei adjecta, e cod. Trevir. accuratissime descriptus. Gand, 1835, in-8°.

Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahre 1305. Tubingue, 1835-1842, 3 vol. in-8° en cinq tomes. Traduction en partie remaniée des deux premiers volumes par A.-E. GHELDOLF sous le titre *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques*. Bruxelles, 1835-1864, 5 vol. in-8°.

Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Lütticher Gewohnheitsrechts. Fribourg, 1838, in-8°. 2^e éd., 1854, in-8°.

Histoire externe du droit romain. Bruxelles, 1836, in-8°. Traduit en italien et en espagnol.

Histoire du droit belge, contenant les institutions publiques et la législation de la Belgique sous les Francs. Bruxelles, 1837, in-8°.

Von der Wichtigkeit der Kunde des Rechts und der Geschichte der Belgischen Provinzen für die deutsche Staats- und Rechtsgeschichte. Fribourg, 1836, in-8°.

Grundriss zu Pandekten Vorlesungen. Fribourg, 1837, in-8°.

Voischule der Institutionen und Pandekten. Fribourg, 1839, in-8°.

Histoire du droit belge pendant la période franque. Bruxelles, 1837, in-8°.

Rechtsphilosophie als Naturlehre des Rechts. Fribourg, 1839, in-8°. Traduit en hollandais.

De l'état de la science du droit en Allemagne. Paris, 1841. Revue française et étrangère de législation, traduction de Ed. Laboulaye.

Umriss der Geschichte des Kirchenrechts. Tübingue, 1845, in-8°.

Die Kirche Frankreichs und die Unterrichtsfreiheit. Fribourg, 1845, in-8°.

Französische Staats- und Rechtsgeschichte, en collaboration avec LOR. STEIN. Bâle, 1845-1848. 2 vol. in-8°.

Die Katholische Frage im Sommer 1848. Ein Versuch ihrer Lösung für Württemberg. Tübingue, 1848, in-8°.

Die Katholische Frage im Anfange des Jahres 1849. Tübingue, 1849, in-8°.

Über den Conflict des Episcopats der oberrheinischen Kirchenprovinz mit den Landesregierungen in derselben. Erlangen, 1853, in-8°.

Juristische Encyclopedie. Erlangen, 1853, in-8°.

Exposé historique et raisonné du conflit entre l'épiscopat et les gouvernements composant la province ecclésiastique du Haut-Rhin en Allemagne. Bruxelles, 1854, in-8°.

Die Staatsrechtliche Stellung der Katholischen Kirche in den Katholischen Ländern des Deutschen Reichs, besonders im XVIII Jahrhundert. Eine rechtsgeschichtliche und dogmengeschichtliche Abhandlung. Erlangen, 1855, in-8°.

Histoire des Carolingiens, en collaboration avec M. GÉRARD. Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8°.

Aufzeichnungen Kaiser Karls V. Leipzig, 1862, in-8°. (Traduction des commentaires de Charles-Quint.)

Précis de l'histoire de Liège. Liège, 1864, in-12, traduction par St. Bormans d'une série de feuillets publiés par W. dans la Gazette de Cologne en 1862.

Mémoire contenant l'exposé des droits de succession de la maison de Sonderbourg-Augustenburg à la partie ci-devant gottorpienne du duché de Holstein. Stuttgart, 1864, in-8°.

Don Carlos. Leben, Verhaftung und Tod dieses Prinzen, nach den neuesten Biographien und mit Rücksicht auf frühere Forschungen bearbeitet. Stuttgart, 1864, in-8°.

